

A Lyon, le 25-01-21

**Objet : Retrait de nos produits à base Zeta Cyperméthrine**

FURY GEO (N°AMM 2130261) et ses seconds noms : GEMINI GEO, MINUET GEO

FURY 10 EW (N°AMM : 9300309) et ses seconds noms : MINUET 10 EW, SATEL

Madame, Monsieur, Cher Client,

Nous vous informons qu'au 22/01/2021, les autorisations de mise sur le marché de nos produits à base de Zeta Cyperméthrine FURY GEO (8 g/kg) et FURY 10 EW (100 g/L) sont retirés par l'ANSES par suite du non-renouvellement de la matière active en date du 01/12/2020.

Les conditions générales de retrait sont définies de la manière suivante :

<b>Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché</b>	
Date d'échéance des autorisations de mise sur le marché	22/01/2021
Date limite pour la vente et la distribution	01/05/2021
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	01/11/2021

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de communiquer ces informations auprès de vos clients ou de vos adhérents.

Si vous n'êtes pas le bon destinataire de cet envoi, veuillez en aviser par retour de courriel notre entreprise et nous indiquer si possible le bon interlocuteur dans votre entreprise.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous restons à votre entière disposition et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Client, l'expression de nos sincères salutations.

**Patrick Bergounoux**

Chef Produit Insecticides

Patrick.bergounoux@fmc.com

[www.fmc.com](http://www.fmc.com) | [www.fmcagro.fr](http://www.fmcagro.fr)